



PRIÈRE

DIX HEURES

M. GAUDREAU propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 207— *Loi sur la livraison de produits et la fourniture de services à Winnipeg à l'extérieur de la ceinture périphérique/The Delivery of Goods and Provision of Services in Winnipeg Outside the Perimeter Act*.

Il s'élève un débat.

MM. GAUDREAU, PEDERSEN et WISHART interviennent. Sur la motion de M. GOERTZEN, le débat est ajourné.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} DRIEDGER voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 205 — *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail (présomption relative au trouble de stress post-traumatique)/The Workers Compensation Amendment Act (Presumption re Post-Traumatic Stress Disorder)*.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M. BJORNSON pour la reprise du débat.

MM. GAUDREAU et PETERSEN interviennent. M^{me} la ministre WIGHT exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M. GAUDREAU présente la proposition suivante :

Proposition n^o 7 : 2015 — Année du sport

Attendu :

que 2015 est l'Année du sport au Manitoba et l'occasion de promouvoir, de célébrer et de reconnaître l'importance du rôle que joue le sport dans nos collectivités partout au Manitoba;

que le sport fait partie essentielle d'un style de vie sain, actif et amusant et que plus de 300 000 Manitobains le pratiquent au quotidien;

que les Manitobains connaissent la valeur du sport et le démontrent en prenant part à toutes sortes d'activités que ce soit comme joueurs, entraîneurs, gérants, bénévoles ou spectateurs à titre de parents ou d'amateurs;

que le gouvernement provincial s'engage à appuyer le sport en fournissant plus de 11 millions de dollars à Sport Manitoba afin d'aider les organismes communautaires à diriger des programmes sportifs de qualité dans la province et en accordant 1,5 million de dollars au financement de programmes de loisirs visant les jeunes des quartiers défavorisés du centre-ville;

que le gouvernement provincial s'est associé au secteur privé, à la ville de Winnipeg et au gouvernement fédéral pour la réalisation de la phase II du Sport for Life Centre dont bénéficieront les jeunes à risque, les familles, les groupes communautaires, les organismes provinciaux de sport et les athlètes de tout âge et de tout niveau d'habileté;

que le gouvernement provincial investit dans l'Année du sport en accordant un financement de plus de 43 millions de dollars destiné aux événements sportifs locaux, régionaux, nationaux et internationaux;

que plus de 200 000 personnes assisteront à des manifestations sportives de renom ici même au Manitoba, notamment la Coupe du monde féminine de soccer de la FIFA, la Coupe Grey et la Coupe RBC à Portage-la-Prairie;

que ces événements généreront plus de 100 millions de dollars en retombées économiques et représentent également des occasions extraordinaires de promouvoir le tourisme et de faire connaître les Manitobains et la province,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba reconnaisse la valeur remarquable que le sport procure au Manitobains et à l'économie de la province;

que les députés à l'Assemblée législative félicitent tous les athlètes, entraîneurs et bénévoles qui ont participé aux événements sportifs tenus d'un bout à l'autre de la province.

Il s'élève un débat.

MM. GAUDREAU et SCHULER, M. le *ministre* ALLUM ainsi que MM. PIWNIUK, BJORNSON et EWASKO interviennent. M. CULLEN exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

M. le *ministre* KOSTYSHYN propose la première lecture du projet de loi 32 — *Loi modifiant la Loi sur la destruction des mauvaises herbes/The Noxious Weeds Amendment Act* — dont l'objet a été indiqué.

Présentation et lecture de pétitions :

M. SCHULER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à améliorer la sécurité au passage piétonnier situé à l'intersection de la route provinciale à grande circulation n° 206 et de l'avenue Cedar à Oakbank, notamment en mettant en évidence des marques sur la chaussée afin de mieux indiquer l'emplacement des accotements et du passage et en installant une structure illuminée pour piétons. (K. Harmatiuk, E. Toews, P. Kallusky et autres)

M. GRAYDON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le premier ministre de la province à assumer ses responsabilités et à présenter ses excuses auprès des citoyens du Manitoba pour les dommages sociaux et économiques causés par son manque de leadership et pour la conduite déshonorante des députés du gouvernement, lesquels ont déstabilisé le gouvernement provincial et nuï aux entreprises et aux familles manitobaines. (F. Gagne, S. Chouinard, G. Port et autres)

M. CULLEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre responsable de l'Hydro-Manitoba à fournir immédiatement par écrit aux députés de l'Assemblée législative les critères et les raisons ayant justifié le choix du tracé privilégié pour le projet de ligne de transmission Minnesota-Manitoba, indiquant notamment si ce tracé constituait l'option présentant le moins d'inconvénients pour les résidents de Taché, de Springfield, de Sainte-Anne, de Stuartburn, de Piney et de La Broquerie. (B. Carpenter, D. Kelly, T. Jonsson et autres)

M. PEDERSEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à ordonner à Hydro-Manitoba de collaborer dès maintenant avec le Manitoba Bipole III Landowners Committee (MBLC) et la Canadian Association of Energy and Pipeline Landowner Associations (CAEPLA) afin de négocier une entente équitable répondant aux nombreuses préoccupations légitimes des familles d'agriculteurs touchées par la ligne de transmission Bipole III. (P. Lanouette, M. Lenz, B. Kunka et autres)

M. BRIESE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à éliminer le plafond de 5 000 \$ pour le remboursement de la taxe scolaire applicable aux terres agricoles par souci d'équité et de respect pour les fermiers manitobains. (T. Adriaansen, P. Adriaansen, J. Adriaansen et autres)

M. le *ministre* ROBINSON dépose les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2015-2016 — Affaires autochtones et du Nord.

(Document parlementaire n° 43)

M. le *ministre* CHOMIAK dépose les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2015-2016 — Ressources minières.

(Document parlementaire n° 44)

M^{me} la *ministre* WIGHT dépose les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2015-2016 — Enfants et Perspectives pour la jeunesse.

(Document parlementaire n° 45)

M^{me} la *ministre* MARCELINO (Logan) dépose les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2015-2016 — Affaires multiculturelles et Alphabétisation.

(Document parlementaire n° 46)

M^{me} la *ministre* IRVIN-ROSS dépose les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2015-2016 — Commission de la fonction publique.

(Document parlementaire n° 47)

M. le *ministre* LEMIEUX dépose les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2015-2016 — Tourisme, Culture, Patrimoine, Sport et Protection du consommateur.

(Document parlementaire n° 48)

Le président dépose le rapport du vérificateur général intitulé « Follow-Up of Previously Issued Recommendations » daté de mai 2015.

(Document parlementaire n° 49)

M. le *premier ministre* SELINGER fait une déclaration au sujet du rapport que la Commission de vérité et réconciliation du Canada a rendu aujourd'hui.

M. PALLISTER et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

Mardi 2 juin 2015

Pendant la période des questions orales, le président intervient et demande au ministre des Ressources minières, qui a utilisé le terme « hypocritical », de se rétracter.

M. le *ministre* CHOMIAK se rétracte.

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, MM. GAUDREAU et BRIESE, M^{me} LATHLIN ainsi que MM. CULLEN et EICHLER font des déclarations de député.

Conformément au paragraphe 31(8) du *Règlement*, le leader du gouvernement à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur le festival Pride Winnipeg et les droits de la personne au Manitoba sera examinée le mardi 9 juin 2015.

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

Daryl Reid